

YVES MARINEAU

Partie(s) demanderesse(s)

C

NGUANGUE PAULE

Partie(s) défenderesse(s)

Autres frais :

(non admissible à l'état des frais)

Heure spécifique	\$80.72
Frais administratif	\$50.00 (B)
SOUS-TOTAL	\$130.72
TPS	\$6.54
TVQ	\$13.04
TOTAL	\$150.30

RAPPORT SUR LES HONORAIRES OU DÉBOURS NON TAXABLES

Prenez avis que des honoraires et, le cas échéant, des débours, ont été portés à votre compte pour des services professionnels que nous avons réalisés à votre demande.

Les frais extra judiciaires s'appliquent dans le présent dossier pour signification à HEURE SPECIFIQUE à NGUANGUE PAULE et ROSE BEAUVOIR ESTHER, le tout à votre demande.

Le total des honoraires et débours de ce rapport s'élève à: 150.30\$

Taris d'honoraires professionnels, article 4, adopté par le Conseil d'administration de la Chambre des huissiers de justice du Québec sous l'autorité du paragraphe 12 de l'article 86.0.1 *Code des professions* (L.R.Q., C. C-26)

En conséquence, j'en fais le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

Présentable le : 13 août 2018

MONTREAL, le 10 août 2018



PIETRO MACERA, huissier de justice
Permis # 456



RÉGIE DU LOGEMENT

CAUSE : 4102094
2558927

YVES MARINEAU

Partie(s) demanderesse(s)
C

NGUANGUE PAULE

Partie(s) défenderesse(s)

Signification	\$9.00
SOUS-TOTAL	\$9.00

Autres frais :

(non admissible à l'état des frais)

Gestion de dossier (THP)	\$8.15
SOUS-TOTAL	\$8.15

TOTAL AVANT TAXES	\$17.15
TPS	\$0.86
TVQ	\$1.71
TOTAL	\$19.72

PROCÈS-VERBAL DE SIGNIFICATION USUELLE

Je soussigné(e), PIETRO MACERA, Huissier de justice, ayant mon domicile professionnel au 530 BOULEVARD SAINT-LAURENT, MONTREAL, QC, CANADA, H2Y 2Y9, certifié sous mon serment d'office que

le **09 août 2018 à 20:45 heures**

je me suis personnellement transporté(e)
au **2148 RUE MONTGOMERY, MONTREAL, QC, CANADA**

Là étant, j'ai signifié **copie** de
la présente DEMANDE G

à **NGUANGUE PAULE**, en laissant ladite procédure,

au soins d'une personne qui réside au domicile du destinataire et qui paraît apte à recevoir le document, ou à une personne physique qui ne peut être faite en mains propres est faite à son domicile ou à sa résidence aux soins d'une personne qui y réside ou y travaille et qui paraît apte à recevoir le document, ou à son lieu de travail aux soins de la personne ayant la garde du lieu, sous pli cacheté ou sous une autre forme propre à en assurer la confidentialité, laquelle s'étant nommée comme étant ROSE BEAUVOIR ESTHER



J'ai noté au verso de ladite copie, sous ma signature, la date et l'heure de signification.

Le total de mes honoraires et débours s'élève à 19.72\$. . .

Ma (mes) tentatives(s) antérieure(s):

Je dresse en conséquence le présent procès-verbal de signification pour servir et valoir ce que de droit.

MONTREAL, le 09 août 2018

PIETRO MACERA, huissier de justice
Permis # 456

